

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Votre enfant arrivant bientôt au terme de sa sixième année primaire, le moment est venu de procéder à son inscription en 1^{re} année commune de l'établissement de votre choix...

À ce titre, la direction de l'établissement fondamental dont il dépend vous transmettra dans le courant du mois de janvier 2023, un formulaire unique d'inscription accompagné de diverses informations relatives aux procédures administratives à suivre dont je me permets un rapide rappel des points essentiels en infra.

Pour vous aider dans votre choix, notre Athénée organisera une séance d'information à destination des élèves de 6^e primaire et de leurs parents en date du **26 janvier 2023** à partir de **18 h 00**. Ce sera l'occasion de découvrir objectivement notre infrastructure, nos projets, notre équipe pédagogique et de poser toutes les questions que vous souhaitez...

En cas d'empêchement, vous pourrez prendre rendez-vous directement auprès de notre coordinateur pédagogique, Monsieur LACASSE (geoffrey.lacasse@acrommelynck.net) qui vous accompagnera lors de votre visite et répondra à l'ensemble de vos questions.

De plus, pour que votre enfant puisse se faire une idée réelle de ce qu'est la vie au sein de notre établissement scolaire, nous lui proposons de venir passer, à sa meilleure convenance, une journée dans une classe de 1^{re} (dès la semaine du 17 janvier 2023). Pour ce faire, il suffit de s'inscrire via l'adresse : contact@acrommelynck.net ou en nous appelant au **02 770 06 20, extension 2**.

Dans les deux situations précitées, nous pourrions vous fournir **une attestation de présence** tant pour votre employeur que pour la direction de l'école fréquentée par votre enfant.

Aussi, la consultation de notre site web (www.acrommelynck.be) et de notre page Facebook officielle (<https://www.facebook.com/acrommelynck/>) vous permettra de découvrir toutes les spécificités de notre établissement scolaire.

En ce qui concerne le processus d'inscription, celui-ci se déroulera en deux phases :

- **LA PREMIÈRE PHASE D'ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS** se déroulera **du lundi 6 février au vendredi 10 mars 2023 inclus**. Attention ! Les inscriptions sont suspendues entre le 20 février et le 3 mars 2023 en raison du congé de Carnaval.

Elle se fait au moyen du **dépôt** par la personne responsable ou par la personne dûment mandatée (par une procuration écrite) **du formulaire unique** précité **dans l'école secondaire de son premier choix**.

☎ 02 770 06 20
☎ 02 763 01 50
🌐 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
📧 contact@acrommelynck.net

 WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Réseau d'enseignement organisé par
la Communauté française visée à
l'article 2 de la constitution.

Ce formulaire unique se compose de deux volets :

- un volet général reprenant les renseignements nécessaires à l'identification de l'élève complété dans sa seconde partie par l'identification de l'établissement d'enseignement secondaire de votre 1^{er} choix (**voir annexes 1 et 2**)¹ ;

- un volet confidentiel permettant de repréciser l'établissement secondaire de votre 1^{er} choix ainsi qu'un maximum de 9 autres établissements dans l'ordre décroissant de vos préférences (**voir annexe 3**)².

À l'**ATHÉNÉE ROYAL « CROMMELYNCK »**, lesdits formulaires seront réceptionnés entre le 6 février et le 10 mars inclus (*hors période du congé de Carnaval*), les lundis, mardis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 15 h 30, les mercredis de 9 h 00 à 11 h 30, et les vendredis de 9 h 00 à 13 h 00.

OU sur rendez-vous :

- par téléphone au n°: 02 770 06 20, **extension 2.**
- par courriel à l'adresse : contact@acrommelynck.net

Il est important de noter que les **demandes** reçues durant ces trois semaines seront **classées selon des critères non chronologiques**, le principe du « *premier arrivé, premier servi* » **ne sera donc pas d'application**. Les parents qui le souhaitent peuvent donc prendre rendez-vous avec l'établissement à leur meilleure convenance afin d'effectuer ces démarches selon l'horaire repris en supra avec pour date limite le 10 mars 2023, 16 h 00.

Au terme de la procédure de dépôt, un accusé de réception vous sera remis (**voir annexe 4**)³.

À noter qu'en cas d'empêchement, les parents peuvent donner **procuration** à une personne majeure (*qui ne travaille pas dans l'établissement*), la désignant pour déposer le formulaire unique d'inscription auprès de l'établissement secondaire de 1^{re} préférence. La forme de la procuration est libre et doit simplement être signée par les parents. Néanmoins, un modèle est repris en **annexe 5**.

Du 11 mars au 23 avril 2023 inclus, aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée !

Remarque : une nouvelle disposition a été introduite pour les inscriptions de cette année, celle d'écoles « *présumées incomplètes* ». Dans ce cas précis, l'école pourra vous confirmer immédiatement l'inscription définitive de votre enfant. Vous n'aurez dès lors plus d'autres démarches ultérieures à accomplir.

Dans la première quinzaine du mois d'avril, sauf pour ce qui relève des « *écoles présumées incomplètes* », vous serez officiellement informé par la **Commission interréseaux des inscriptions (CIRI)** des décisions prises quant à l'inscription de votre enfant en 1^{re} année communale.

Quel que soit le moment où l'inscription de votre enfant est confirmée dans notre établissement, vous serez invité à compléter un dossier administratif pour lequel il faudra vous munir des documents suivants :

- **les cartes d'identité** de l'enfant et des parents (*ou de la/des personne(s) responsable(s)*) ;
- **l'extrait d'acte de naissance** de l'enfant ;

¹ Illustrations données à titre informatif, sous réserve de toute modification éventuelle par l'Administration.

² Illustration donnée à titre informatif, sous réserve de toute modification éventuelle par l'Administration.

³ Illustration donnée à titre informatif, sous réserve de toute modification éventuelle par l'Administration.

- **une composition de ménage** (auprès de votre administration communale) ;
- **une vignette mutuelle** de l'enfant ;
- **trois photos d'identité** de l'enfant ;
- **si possible, le dernier bulletin scolaire de votre enfant** (il est d'une aide précieuse pour vous conseiller dans les choix d'activités complémentaires, notamment).

Si vous avez déjà ces documents au moment du dépôt du formulaire unique d'inscription, nous ne manquerons pas d'établir un dossier d'inscription provisoire. **Pour rappel, ce dernier ne garantit en rien l'inscription ferme de votre enfant tant que la CIRI ne l'aura pas confirmée.**

- **LA SECONDE PHASE D'INSCRIPTION** débutera quant à elle **le 24 avril 2023** avec la particularité que les **demandes** déposées seront alors **traitées dans l'ordre chronologique de leurs arrivées**, mais toujours à la suite des demandes enregistrées entre le 6 février et le 10 mars.

Pour de plus amples informations sur les inscriptions en 1^{re} année commune, je vous renvoie à l'adresse suivante : <http://www.inscription.cfwb.be>

Sachez que notre athénée a ouvert **72 places + deux classes de 1^{re} différenciée (32 places)** pour y accueillir vos enfants dans un cadre scolaire implanté au centre d'un quartier agréable, paisible et aéré qui leur offrira un apprentissage de qualité alliant rigueur et modernité, pédagogie active et différenciée, soutien et remédiation... afin de **permettre à chacun de se dépasser naturellement tout au long de son parcours scolaire.**

Mon équipe pédagogique et moi-même sommes convaincus que tout élève qui fait preuve de bonne volonté et d'un effort régulier **est capable de rivaliser avec les meilleurs**, mais c'est un travail d'équipe où vous avez, en tant que parents, un rôle tout aussi essentiel à jouer.

Enfin, permettez-nous de souhaiter à vos enfants le meilleur pour ce dernier semestre et notamment, une réussite étincelante au Certificat d'Études de Base.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer et au nom de l'ensemble des personnels de l'**ATHÉNÉE ROYAL DE WOLUWE-SAINT-PIERRE « CROMMELYNCK »**, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice,

Basma CHAHED